

Le 26/11/2013

**CIRCULAIRE 2013-5-DAS**

**Objet :** Rapport sur l'action sociale du régime Agirc en 2012

Madame, Monsieur le directeur,

Je vous transmets, ci-joint, un exemplaire sous forme dématérialisée du rapport sur l'action sociale 2012, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de l'Agirc lors de sa réunion du 30 octobre 2013.

L'année 2012 montre un engagement pour le régime Agirc à hauteur de 60 % des dotations dans les domaines prioritaires, loin de l'objectif de 70 %. Aussi, les instances des fédérations ont fortement regretté l'insuffisante mobilisation des institutions de retraite complémentaire dans les domaines prioritaires.

Je me permets de vous rappeler que l'option retenue pour la réalisation de ce rapport consiste à s'appuyer, principalement, sur les informations comptables recueillies annuellement par la direction financière des fédérations et de limiter autant que possible les enquêtes parallèles menées par la direction de l'action sociale.

A partir de ces éléments, comme l'an passé, le rapport est composé de trois parties :

*1<sup>ère</sup> partie* : Rapport sur l'action sociale du régime Agirc - Synthèse,

*2<sup>ème</sup> partie* : Rapport sur l'action sociale du régime Agirc – Vision d'ensemble,

*3<sup>ème</sup> partie* : Rapport sur l'action sociale du régime Agirc – Vision par institution.

Ce fichier, couleur, est prêt pour une impression en recto verso.

Je vous laisse le soin de diffuser ce rapport, notamment au Président et au vice-Président de votre institution ainsi qu'au Président, au vice-Président et aux membres de la Commission sociale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général